

COTISATION 2026

Tarif inchangé depuis 4 ans

Bonjour,

Le montant des cotisations pour l'année 2026 est le suivant. Vous constatez **que nous maintenons toujours la baisse de 5 €** initiée depuis 2022. Ceci afin de préserver votre pouvoir d'achat en ces temps incertains.

Parrainez un(e) collègue pour une première adhésion et déduisez directement de 15 € le montant de votre ré-adhésion 2026 ! Pour en bénéficier, votre adhésion ainsi que celle du nouvel adhérent doivent impérativement nous parvenir simultanément.

Pour rappel : le montant de votre adhésion est déductible du montant de vos impôts à hauteur de 66 % (sauf si déclaration en frais réels).

- Ingénieur hors classe échelon spécial : 115 €
- Chef de projet SIC (emploi fonctionnel) : 110 €
- Ingénieur hors classe : 110 €
- Ingénieur principal du 5^{ème} au 10^{ème} échelon : 105 €
- Ingénieur principal du 1^{er} au 4^{ème} échelon : 100 €
- Ingénieur du 7^{ème} au 11^{ème} échelon : 95 €
- Ingénieur du 5^{ème} au 6^{ème} échelon : 90 €
- Ingénieur du 1^{er} au 4^{ème} échelon : 80 €
- Ingénieur stagiaire (concours externe) : 70 €
- Technicien classe exceptionnelle du 7^{ème} au 11^{ème} échelon : 70 €
- Technicien classe exceptionnelle du 1^{er} au 6^{ème} échelon : 65 €
- Technicien classe supérieure du 8^{ème} au 13^{ème} échelon : 65 €
- Technicien classe supérieure du 1^{er} au 7^{ème} échelon : 60 €
- Technicien classe normale du 5^{ème} au 13^{ème} échelon : 60 €
- Technicien classe normale du 1^{er} au 4^{ème} échelon : 55 €
- Technicien stagiaire (concours externe) : 50 €
- Retraité : 45 €
- Autres : nous consulter

Privilégiez le virement
bancaire : plus rapide, plus
sûr et économique
Nos coordonnées bancaires
sont en bas de page

NOTA : pour les stagiaires suite à concours interne, tenir compte du grade antérieur

Nos coordonnées bancaires pour les virements. Utilisez le compte CREDIT MUTUEL :

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8060 4500 0218 0030 174

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Les chèques sont à établir à l'ordre de SNFOSICMI. Pour ceux qui rencontreraient des difficultés, il est possible d'établir 3 chèques libellés au même ordre et datés du même jour qui seront retirés sur les 3 mois suivants.

Merci d'adresser vos bulletins d'adhésion et votre cotisation à :

Ministère de l'Intérieur
SNFOSICMI – Immeuble Lumière
Place Beauvau – 75800 PARIS cedex 08